

Commune de Marcilly-en-Beauce 41100

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**PV n°5
Séance du
09.06.2023**

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame SAUVE Marie-Christine, Maire

Présents : Mesdames SAUVE Marie-Christine, GABLIER Valérie, ARNOULT Lucienne, ,
Messieurs Yves CAPELLE, BERTIN Josceran, DUBOIS Jérôme, FICHEPAIN Sébastien

Procurations : FISSEAU Isabelle ayant donné procuration à Marie-Christine SAUVE
DELERUE Franck ayant donné procuration à Jérôme DUBOIS

Absents excusés : FISSEAU Isabelle, Franck DELERUE

Absents : AILLOUD Nathalie

Nommé(e) secrétaire : Valérie GABLIER

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

Date convocation 25 mai 2023

ORDRE DU JOUR

	Numéro de délibération
• Désignation des délégué et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales	DEL.2023-33
• Motion Pour Un Statut Protecteur Des Elus Victimes D'agressions Verbales Ou Physiques	DEL.2023-32

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2023 a été adopté à l'unanimité.

DEL.2023-33 : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2023

Le quorum étant atteint, Madame le maire déclare ce jour, vendredi 9 juin 2023 à 19h00 l'ouverture du scrutin pour la désignation des délégués (au nombre de 1) et de leurs suppléants (au nombre de 3).

Résultat des votes du 1er tour pour la désignation des délégués :

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :
10	0	0	10

SAUVÉ Marie-Christine : 10 voix

Madame SAUVÉ Marie-Christine est élue déléguée avec 10 voix

Résultat des votes du 1er tour pour la désignation des suppléants :

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :
10	0	0	10

- CAPELLE Yves : 10 voix
- DUBOIS Jérôme : 10 voix
- BERTIN Josceran : 10 voix

Monsieur CAPELLE Yves est élu suppléant avec 10 voix
Monsieur DUBOIS Jérôme est élu suppléant avec 10 voix
Monsieur BERTIN Josceran est élu suppléant avec 10 voix

DEL.2023-32: MOTION POUR UN STATUT PROTECTEUR DES ELUS VICTIMES D'AGRESSIONS VERBALES OU PHYSIQUES

CONSIDÉRANT les menaces dont ont été victimes entre autres les maires de Saint-Brévin-les-Pins, Yannick Morez, de Trôo, Jean-Luc Nexon, victime l'été dernier de violences verbales et physiques et plus proche de nous, de Vendôme, Laurent Brillard,

CONSIDÉRANT que pour le premier l'issue a été de démissionner et quitter sa commune, pour le deuxième un simple rappel à la loi a été fait aux auteurs, et pour le dernier de constater un classement sans suite de sa plainte,

CONSIDÉRANT que les agressions verbales et physiques contre les élus locaux ont augmenté de plus de 32 % entre 2021 et 2022, passant de 1720 à 2265 actes,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- **APPORTE** son plein et entier soutien aux Maires et à tous les élus victimes de menaces ou d'agressions physiques, verbales et écrites,
- **APPELLE** à une prise de conscience qui rétablisse le respect dû aux élus et donc à notre République.
- **APPELLE** à une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics dans la lutte contre ces agressions et à ne montrer aucune tolérance pour quiconque enfreint les règles fondant notre vie en commun,
- **DEMANDE** à l'Etat d'instaurer et appliquer un réel statut protecteur de l'élu.